

POEC – OUVRIER PAYSAGISTE

OBJECTIFS

- Acquérir les pré-requis en termes de connaissances, de savoir-faire et d'aptitudes en vue d'un emploi d'ouvrier paysagiste.
- Permettre aux bénéficiaires de vivre une expérience de travail en situation réelle :
 - Découvrir les techniques d'entretien & d'aménagements paysagers
 - S'initier à la reconnaissance des végétaux
 - S'initier à la mécanique
 - Connaître les règles de sécurité

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théorique en salle / Cours pratiques en situation réelle
- Visite sur site de la pépinière de l'exploitation agricole
- Remise de documents pédagogiques

PUBLIC VISÉ

- Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi, indemnisés ou non.

TARIFS

La formation est gratuite pour les demandeurs d'emploi. Elle est financée par OCAPIAT.
Le Pôle Emploi prend en charge la rémunération des bénéficiaires et les frais annexes.

PRÉ REQUIS

- Motivation à intégrer le secteur espaces verts
- Compréhension de la langue française à l'oral et à l'écrit
- Aptitude au travail en équipe
- Certificat médical attestant l'aptitude au travail en extérieur

MODALITÉS D'ORGANISATION

- 267 h de formation en Centre
- 133 h de stage pratique en Entreprise

EVALUATION DE LA FORMATION

Appréciation des acquis des stagiaires : Exercice de synthèse, tour de table, évaluation des acquis

Bilan individuel de fin de formation

Appréciation de la satisfaction des stagiaires : bilan de fin de formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires sera justifiée par leur signature ainsi que celle du formateur sur la feuille d'émargement rédigée par demi-journée.

CONTENU DE LA FORMATION

A. Période d'intégration - Accueil, présentation des objectifs et connaissance de l'environnement professionnel.

Consolidation des savoirs être indispensables au bon déroulement : respect des horaires, des consignes et du travail en équipe.

B. Découverte du milieu professionnel : Acquisition des premières connaissances techniques (vocabulaires, techniques, matériel,...)

Notions pour comprendre le végétal afin de savoir pourquoi et quand le tailler, des notions paysagères pour la création des massifs, des notions de mécanique pour connaître l'entretien du matériel et enfin des notions de sécurité pour sensibiliser aux risques encourus dans les situations de travail.

C. Initiation à l'entretien des espaces verts - Les activités seront soumises à la saisonnalité et aux conditions météorologiques

Les opérations d'entretien telles que la tonte, le bêchage, le désherbage, le ramassage (herbes, feuilles, branchages, fleurs fanées...), le traitement, l'apport d'engrais et l'arrosage (manuel ou automatique), ... Le choix et l'utilisation en sécurité des outils.

Les techniques de taille des végétaux : les objectifs et les caractéristiques biologiques ; la taille des arbustes à floraison printanière, estivale, à feuillage ou bois décoratif, à feuillage persistant.

Les différentes techniques de taille des arbustes : formation, entretien (tailles courtes, éclaircie, réduction). Les périodes de taille. Le choix et l'utilisation en sécurité des outils de coupe adaptés.

La protection des végétaux contre les parasites, maladies et adventices.

La maintenance du petit matériel d'espaces verts utilisé couramment : les principes et réflexes à avoir pour réparer des petites pannes survenues lors des travaux pratiques. L'entretien courant des matériels (contrôle, réglage, vidanges, affûtage, graissage...)

D. Initiation aux techniques d'aménagements paysagers

L'engazonnement des espaces verts : la préparation du sol et le semis.

La plantation des arbustes : le choix des végétaux, les travaux préparatoires, la mise en place, le tuteurage et la protection des végétaux selon les contraintes du site.

Le fleurissement de massifs : la préparation des sols, la plantation, l'arrosage, le binage...

La réalisation et l'entretien des dallages, des pavages et des surfaces minérales dans le cadre d'un chantier d'espaces verts.

Connaissance des différents matériaux : les liants, béton, mortier, ... Les différentes techniques de réalisation : jardinières, muret, pavage, escalier ...

E. Initiation à la botanique et à la reconnaissance de végétaux

Les bases de la biologie végétale : la physiologie du végétal : sa croissance, son développement et son fonctionnement.

Les particularités morphologiques (écorces, épines, disposition des bourgeons,...).

Reconnaissance des végétaux (sur le terrain) : la nomenclature (en français), les clés de détermination simples à partir d'exercices en salle et sur le terrain.

Les principaux végétaux : reconnaissance à partir de leurs silhouettes, leurs bourgeons, leurs feuilles.

Prélèvement d'échantillons (arbres, arbustes, conifères, plantes de terre de bruyère, plantes grimpantes, ...) et les méthodes pour constituer un herbier.

Visite de la pépinière

F. Connaissance des règles de sécurité : Sensibiliser aux risques encourus dans les situations de travail. Connaître le matériel et l'utiliser en toute sécurité. Respecter les règles de sécurité. Mettre en place des critères rationnels d'entretien du matériel.

La sécurité des personnes :

- Les EPI (casques, masques, gants, combinaisons, chaussures de sécurité...)

- **Initiation aux gestes et postures professionnels** : les bons gestes à effectuer lors de la manutention

- **Préparation et passage du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail**

Connaissance des risques liés à l'utilisation du matériel :

- Le fonctionnement de base des machines : distinguer le matériel 2 temps et 4 temps

- Règles de sécurité à appliquer avec le matériel (tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse, motoculteur)

- Entretien et rangement du matériel et des machines.

Risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires :

- Connaissance des produits (engrais, désherbant, insecticide, fongicide), du matériel à utiliser et des règles d'hygiène.

Formation préparant à l'obtention du **Certificat Individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie Opérateur**

Elaboration ou consolidation du projet professionnel : Un stage pratique en entreprise de QUATRE semaines permettra aux stagiaires de compléter et consolider leurs connaissances & compétences acquises en situation réelle de travail en entreprise.